
Avis aux actionnaires

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BIP Investment Partners S.A. du 27 mars 2020 avait décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 114.951.325 afin de le porter à EUR 30.000, par réduction du pair comptable des actions. La même assemblée avait décidé de distribuer EUR 25.000.000 de cette réduction de capital aux actionnaires, distribution qui a eu lieu le 18 mai 2020, et d'affecter le solde au compte de réserves libres.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de BIP Investment Partners S.A. qui s'est tenue le 26 mars 2021 a décidé de distribuer les montants suivants de la réduction de capital du 27 mars 2020 aux actionnaires :

- un montant d'EUR 1,00 par action en date du 16 avril 2021 ;
- un montant d'EUR 5,50 par action dès que possible après la réalisation de la condition suspensive de réception préalable par la Société de liquidités suffisantes permettant un tel paiement sans endettement.

La Société dispose à présent de liquidités suffisantes et procède dès lors à la distribution de

EUR 5,50

par action en date du 30 septembre 2021. La date d'enregistrement de la distribution (record date) est le 28 septembre 2021. Le montant total distribué aux 3.566.280 actions en circulation sera d'EUR 19.614.540.

Le paiement se fera automatiquement pour les actions dématérialisées sur le compte bancaire de l'actionnaire via son compte-titres et le *LuxCSD Principal Agent* mandaté pour effectuer ce paiement est BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg.

Le remboursement du capital se fait sans retenue à la source conformément à l'article 97 3.b) de la loi modifiée sur l'impôt sur le revenu du 4 décembre 1967 dans la mesure où il s'agit d'un remboursement des apports des actionnaires motivé par de sérieuses raisons économiques.

Luxembourg, le 23 septembre 2021